

En adhérant à Urssaf en ligne, j'accède à l'ensemble des services Internet de l'Urssaf :

« Déclarer et payer mes cotisations »

Deux options :

- En complétant ma déclaration et en payant mes cotisations directement en ligne.

ou

- En transmettant mon fichier de déclaration et de paiement par EDI (échange de données informatisé) si je dispose d'un logiciel de paie compatible.

Mes avantages Urssaf en ligne :

- j'ai la garantie que ma déclaration a bien été enregistrée car je reçois immédiatement mon accusé de réception.
- je suis sûr que les bons taux de cotisations sont appliqués.
- je peux modifier ma déclaration jusqu'à midi le jour de l'échéance.
- mon tableau récapitulatif annuel est pré-rempli par l'Urssaf grâce aux données enregistrées au cours de l'année.

Et pour payer mes cotisations, je me simplifie la vie avec le téléversement : sécurité bancaire, souplesse d'utilisation, garantie du paiement à bonne date, plus de chèque à envoyer à l'Urssaf : autant de bonnes raisons d'opter pour le téléversement.

« Formuler mes demandes à l'Urssaf »

Délai de paiement, majoration de retard, informations... je bénéficie d'une boîte aux lettres sécurisée qui me permet de contacter directement mon Urssaf et de recevoir les éléments demandés.

« Déclarer l'embauche de mes salariés »

En quelques clics, je remplis ma déclaration unique d'embauche directement en ligne et je reçois immédiatement un accusé de réception. Ainsi, je réalise, en une seule fois, les 7 formalités liées à l'embauche et je gagne du temps.

« Suivre la situation de mon compte »

Ce service me permet de visualiser à tout moment les éléments clés de mon dossier et de suivre mes déclarations et paiements en temps réel.

Nouveau !

« Imprimer mes attestations »

Je demande mon attestation de marché public ou de vigilance en ligne et je la reçois sous 48 heures au format PDF. Je peux ainsi l'éditer moi-même et ce autant de fois que je le souhaite.

Service +

M'informer des dernières actualités.

Depuis mon espace personnel, je visualise les dernières actualités d'Urssaf.fr.

*pour en savoir plus sur les modalités de transmission par EDI, contactez votre Urssaf, ou rendez-vous sur Urssaf.fr : rubrique "Urssaf en ligne", "découvrez et adhérez".

Comment bénéficier de ces services ?

Pour vous inscrire, rien de plus simple : rendez-vous sur www.urssaf.fr, rubrique Urssaf en ligne et laissez-vous guider. L'inscription se fait directement sur le site. Un mot de passe unique vous sera délivré et vous permettra d'accéder à votre espace personnel et d'utiliser l'ensemble des services d'Urssaf en ligne.

Bon à savoir : si vous utilisiez déjà les services de déclaration, de paiement ou de consultation du compte, votre mot de passe est inchangé. En vous connectant, vous bénéficiez désormais de l'ensemble de l'offre Urssaf en ligne.

- ✓ J'adhère en ligne
- ✓ Je reçois mon mot de passe
- ✓ J'accède à l'ensemble des services

“ www.urssaf.fr, tout simplement ”

Connaissez-vous la lettre d'info d'Urssaf.fr ?

C'est une newsletter bi-mensuelle qui vous permet de suivre toute l'actualité qui vous concerne.

Abonnez-vous gratuitement sur Urssaf.fr



La solution "tout en un" pour mes déclarations sociales Urssaf en ligne, mon bouquet de services

